

M. Hnatyshyn: Il a été élu, comme je l'ai été par la majorité des membres de notre caucus. Je tiens à dire à mes deux collègues et aux autres députés que nous avons eu toutes sortes de pourparlers et de consultations et que nous espérons mener les travaux de la Chambre de manière amicale et ordonnée, après consultations.

Quant aux travaux de la Chambre, Votre Honneur sait que nous étudions aujourd'hui des mesures ministérielles parce que nous voulons obliger le NPD dont le sous-amendement doit être mis aux voix mardi prochain. Une fois terminée l'étude de ce projet de loi, j'ai l'intention de faire reprendre le débat sur l'Adresse demain et au cours de la semaine prochaine. Bien entendu, vous savez que je me réserve toujours le droit de modifier l'ordre des travaux si les circonstances l'exigent. J'ai dit à mes collègues que je vais voir comment avancent les travaux aujourd'hui en espérant que nous ferons des progrès et que nous adopterons certains projets de loi. Dans ce cas et s'il y a lieu de croire que l'étude des mesures législatives du gouvernement ira bon train, je serai peut-être en mesure de reprendre la parole dans le courant de la journée, afin de modifier l'ordre des travaux pour demain. Pour le moment, nous pensons poursuivre le débat sur l'Adresse, sans doute jusqu'à la semaine prochaine, à moins que nous n'en décidions autrement au cours de nos discussions et de nos consultations.

M. Deans: Monsieur le Président, je voudrais savoir deux ou trois choses au sujet de notre emploi du temps, mais je pense que je pourrais attendre que nous nous rencontrions en privé, afin de laisser ma collègue de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell) poser une question concernant les travaux de la Chambre qui l'intéresse particulièrement.

M. le Président: La parole est à la députée de Vancouver-Est, même si c'est contraire aux usages.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je voudrais demander au leader parlementaire du gouvernement s'il songe à établir un comité parlementaire sur la condition féminine, un comité tripartite, composé d'un nombre égal de députés de tous les partis et qui pourrait se mettre en rapport avec les groupes de femmes. Cette demande a été formulée au cours de la dernière législature, mais les libéraux n'ont pas donné leur accord. Je sais toutefois que la députée de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald) appuyait cette idée énergiquement.

M. le Président: Je suis conscient du sérieux de cette demande et de ce problème, mais je pense préférable d'établir tout de suite que les questions qui n'ont pas été déposées ou qui ne font pas l'objet de discussions en comité ne doivent pas être soulevées dans le cadre de l'examen des travaux de la Chambre. Il faut le faire au cours de la période des questions. Je suis parfaitement conscient de l'importance du problème; je pense néanmoins que si j'autorise cette question aujourd'hui, cela créera un précédent qui permettra à d'autres critiques et à d'autres députés de poser le même genre de question au cours de cette période, sans que je puisse alors leur opposer un refus.

Société canadienne des postes

C'est pour cette raison et cette raison seulement que je dis non à cette question.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, les leaders parlementaires se sont consultés au sujet des délibérations de demain. Comme vous vous en souviendrez, cette année, le jour du Souvenir tombe dimanche prochain. Il nous semble donc conforme aux traditions de la Chambre de prendre des dispositions à l'égard des déclarations que feront les représentants de chacun des partis, à la suite du ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees). Je voudrais proposer qu'à compter de 11 heures demain matin, après la prière, le ministre des Affaires des anciens combattants fasse une déclaration et que chacun des partis de l'opposition fasse à son tour une déclaration par le truchement d'un représentant. Nous demandons à Votre Honneur de modifier en conséquence l'heure des déclarations des députés et de la période des questions, afin que nous disposions d'autant de temps qu'au cours d'une journée normale. Si la Chambre donne son accord, je vous demanderais d'examiner cette proposition.

M. le Président: La Chambre a entendu la suggestion du leader du gouvernement à la Chambre. Elle nécessite le consentement unanime. Y a-t-il le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Il en est ainsi convenu et ordonné.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

DÉPÔT DU RAPPORT DE 1984

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer dans les deux langues officielles le rapport annuel du ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

CORRECTION D'UNE DÉCLARATION FAITE PENDANT L'ÉMISSION DU RÉSEAU CTV «QUESTION PERIOD»

L'hon. George Hees (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, pendant l'émission du réseau CTV, *Question Period*, diffusée le dimanche après-midi, 14 octobre, j'ai oublié de dire que les \$622 par jour qui devaient être versés au juge Marin, président du comité spécial chargé d'étudier les procédures relatives à la Loi sur les pensions, iraient plutôt à la Société canadienne des postes pour la dédommager de l'absence du juge alors qu'il présidera le comité d'enquête. Le juge Marin, quant à lui, ne recevra aucuns honoraires comme président de ce comité spécial.